

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Section sportive handball

Rentrée 2025/2026  
2nde / 1ère / Terminale



Lycée René Josué Valin  
Rue Henri Barbusse  
17000 La Rochelle  
[ce.0170027m@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170027m@ac-poitiers.fr)

La Section Sportive scolaire est une **structure officielle au sein de l'Education Nationale**, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est née du partenariat du Lycée René-Josué Valin, de l'équipe éducative d'EPS et du club Aunis Handball La Rochelle Périgny.

La Section Sportive réunira un groupe de 14 joueuses et 14 joueurs nés entre 2008 et 2010. Ils s'entraîneront 3 fois par semaine avec un emploi du temps aménagé.

**La Section s'adresse à des jeunes filles et jeunes garçons qui pratiquent le handball au niveau fédéral, volontaires, issues essentiellement du milieu local ou départemental.**

**Vous pouvez postuler pour rejoindre la Section en classe de 2nde, 1ère ou Terminale, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement dans la filière choisie et de l'internat.**

**ATTENTION** : être en Section Sportive ne signifie pas prendre sa licence à AUNIS HANDBALL. Chaque élève reste dans son club de formation ou en change s'il le souhaite.

## I. Objectifs de la Section Sportive

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit **d'accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double projet ambitieux** :

- Poursuivre ses études pour réussir une orientation choisie
- Ambitionner une pratique du handball à son meilleur niveau

### A. Objectifs sportifs :

- Réussir à concilier son projet scolaire et la pratique du handball au meilleur niveau possible pour chaque joueur.
- Valoriser et favoriser les progrès en permettant l'accès aux niveaux régional et national.
- Permettre à des jeunes filles et garçons n'ayant pas la possibilité d'intégrer le pôle régional d'évoluer à leur meilleur niveau possible.
- S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS
- Travailler en complémentarité de leur club
- Bénéficier d'un entraînement individualisé

### B. Objectifs éducatifs :

- Promouvoir la réussite scolaire
- Rendre les joueurs autonomes dans leur gestion quotidienne.
- L'amener à réfléchir à ses actes et lui véhiculer des valeurs citoyennes à travers l'entraînement.

## II. Fonctionnement de la Section Sportive

---

### A. Responsables de la Section :

M. PELLETIER, Proviseur du lycée, est responsable de la mise en œuvre de la Section Sportive. Il est relayé dans cette fonction par un enseignant d'EPS référent, qui assure le suivi de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les entraîneurs salariés et diplômés du club Aunis Handball.

### B. Fréquence et charge d'entraînement :

En plus de sa pratique en compétition le week-end au sein de son club, votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires de plusieurs heures d'entraînement : 3 à 5 séances seront proposées sur l'emploi du temps aménagé. Elles peuvent rentrer en conflit avec l'emploi du temps de l'élève. Les séances se dérouleront à la salle omnisports de Périgny ou dans le gymnase du lycée Valin.

A titre d'exemple pour 2024/2025 :

- Lundi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi : entraînement au club

Une séance optionnelle sera proposée aux joueurs intégrant la Section Sportive (séance en association avec Aunis Handball) sur volontariat des joueurs et non obligatoire **le mardi**.

**Chaque joueur s'engage à participer à au moins une séance par semaine avec son club d'origine.**

Dans le cas où l'entraînement avec le club d'origine a lieu le vendredi soir, l'horaire doit être compatible avec les horaires des enseignements du lundi au vendredi de 8h à 18h. (temps de transport inclus) Aucune absence lors des cours ne sera acceptée pour se rendre à un entraînement.

### C. Hébergement/ Transport

Le lycée dispose d'une demi-pension ouverte chaque jour, du lundi au vendredi.

Le lycée offre également, dans la limite de ses capacités d'accueil, la possibilité d'être interne pour les élèves habitant hors secteur. L'internat du lycée Valin ouvre ses portes dès le dimanche soir.

A titre d'information, tarif forfaitaire à régler au trimestre : 1 580,80 € pour l'année 2024-2025. L'inscription en tant qu'interne vaut pour l'année entière. **Le dossier d'inscription pour l'internat (2025-2026) sera à télécharger sur le site du lycée Valin, à partir de Juin 2025.**

Les frais de déplacement aller/retour du lycée à la salle omnisports sont à la charge des parents :

**Carte de bus Yélo à partir de 80 euros pour les scolaires à l'année** (les tarifs peuvent être soumis à évolution).

## D. Suivi Scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur coordonnateur, les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

## E. Suivi Médical :

Une structure médicale est mise en place pour assurer le suivi des élèves. Sur conseil des responsables de la Section et des infirmières de l'établissement, les élèves blessés sont invités à rencontrer les différents membres de l'équipe médicale qui leur apporteront les soins appropriés.

- Infirmières scolaires
- Médecin du sport
- Kinésithérapeute, ostéopathe

**Une FICHE MEDICALE à faire remplir par le médecin du sport qui établit le certificat médical de non contre-indication sera diffusée à l'issue des sélections.**

## III. Conditions d'admission

---

- ✓ Être admis en seconde, en 1ère ou Terminale au lycée Valin, sans avoir de difficultés scolaires particulières
- ✓ Être apte médicalement
- ✓ Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la Section et du Lycée

### **TESTS SPORTIFS**

**Uniquement si les conditions sanitaires le permettent**

**La date sera communiquée ultérieurement à l'adresse mail de contact**

## IV. Recrutement et admissions

---

Suite au dépôt de votre dossier, à votre participation aux tests de sélection si possible, une **commission réunissant le Proviseur du Lycée, le professeur coordonnateur, les entraîneurs, le Président du Club support** statue sur votre candidature fin mai. Vous recevrez la réponse de l'établissement par courrier fin juin.

Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

- Son niveau scolaire (résultats, appréciations, attitude)
- Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution (test de recrutement)
- Sa motivation (la lettre de motivation)
- Un entretien individuel lors de journées de tests

**L'entrée à la Section Sportive sera considérée comme l'option principale. Il n'y aura pas d'autres options possibles.**

Attention, le Rectorat reste décisionnaire des changements des dérogations. De ce fait, nous ne pouvons garantir le fait que votre enfant puisse intégrer la Section Sportive du Lycée René Josué Valin avec certitude malgré notre décision de l'accepter en Section Sportive.

## V. Qualités souhaitées

---

Nous tentons d'accompagner au mieux chaque élève tout au long de sa formation, pour l'engager à rentrer dans une démarche autonome, réfléchie, lucide et éclairée, tant sur le terrain que dans sa vie au sein de l'établissement, afin de la mener vers une gestion équilibrée de sa vie sportive et scolaire.

Pour mener à bien ce projet de formation, nous vous invitons à être vigilant à quelques qualités souhaitées pour participer au mieux à ce processus :

- **Organisationnelles** : être capable de faire preuve d'autonomie dans son travail personnel (nous accompagnons les élèves dans cet apprentissage)
- **Sociales** : être capable de s'insérer dans un projet de formation collectif
- **Mentales** : la **transparence**, base de la confiance, est nécessaire pour fonctionner ainsi que **l'envie de réussir, de se dépasser** tant dans les études que dans le sport

**ENTRER en Section Sportive**

**C'est accepter des contraintes importantes et faire un choix ambitieux !**

## VI. Modalités d'inscription

---

Faire une demande de dossier complet au secrétariat du lycée Valin de La Rochelle ou le télécharger sur le site du lycée.

**Date limite d'envoi des dossiers le vendredi 18 avril 2025**

**Par mail : [ce.0170027m@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170027m@ac-poitiers.fr)**

**Ou par courrier :**

Lycée René-Josué Valin  
Secrétariat proviseur  
Candidature Section Sportive Féminine Handball  
Rue Henri Barbusse  
17000 LA ROCHELLE

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RETENU**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Section HANDBALL

Lycée Valin – La Rochelle

NOM :

Prénom :

Pièces à fournir

- Fiche d'informations, de renseignements scolaires et sportifs (3 pages suivantes)
- La charte de la Section Sportive signée
- Autorisation de transport
- Une copie des 2 premiers bulletins de notes de l'année en cours
- Lettre de motivation manuscrite concernant l'entrée en section sportive handball au lycée Valin

**Cadre réservé à l'administration**

Dossier reçu le :

Dossier complet

Candidature saisie

Réponse envoyée le :

Commentaires :

## Fiche Candidature

### Présentation du candidat et du vécu sportif

Photo  
d'identité

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe :  H /  F

Adresse : .....  
.....

Adresse mail de contact : .....

N° de téléphone : ..... Portable : .....

Etablissement d'origine : .....

Classe suivie en 2024/2025 : .....

A participé à l'AS dans son établissement :  OUI /  NON

Activité(s): .....

Est jeune officiel (arbitre) UNSS ? :  OUI /  NON

Suivait un cursus en Section Sportive ?  OUI /  NON

Années de pratique du handball : .....

Club actuel : .....

Niveau de l'équipe : .....

Poste(s) occupé(s) : .....  DROITIER  GAUCHER

Taille : ..... Poids : .....

Taille vêtements → Haut sweat-shirt : ..... Haut tee-shirt : ..... Short : .....



**Choix d'orientation pour l'année 2025/2026**

Candidature pour l'entrée en classe de 2<sup>nd</sup>e

LVA : .....

LVB : .....

Candidature pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> ou terminale

Niveau souhaité : 1<sup>ère</sup> / terminale

Spécialités souhaitées : ...../...../.....

LVA : .....

LVB : .....

Votre candidature est-elle conditionnée par une admission à l'internat : OUI / NON

**Avis du chef d'établissement d'origine :**

**Avis du professeur principal (obligatoire) :**

**Avis du professeur d'EPS (conseillé) :**

**Avis de l'entraîneur (nom + coordonnées) :**

**Autorisation parentale de transport**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame\* (nom, prénom) :

.....

Demeurant :

.....  
.....  
.....  
.....

Autorise, ma fille, mon fils\* (nom, prénom)

.....

Née le :

.....

Dont je suis le père /la mère /le tuteur légal\*

A être transportée par les entraîneurs du club AUNIS HANDBALL et les professeurs d'EPS du lycée VALIN pour les déplacements lors des entraînements et des compétitions ou pour assister à des manifestations sportives.

Fait à.....

Le .....

SIGNATURE

\*Rayer les mentions inutiles

## Charte de la Section Sportive Handball du lycée Valin

En tant qu'élève, je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, je m'engage à...	En tant qu'interne / externe, je m'engage à...
<p><b>*respecter le règlement intérieur</b> de l'établissement (horaires, présence, comportement)</p> <p><b>*organiser</b> mon travail personnel dans la semaine</p> <p><b>*assister</b> aux cours d'EPS</p> <p><b>*signaler</b> toute difficulté persistante au professeur référent de la Section pour un ajustement éventuel du rythme</p>	<p><b>*être présent</b> à l'ensemble des entraînements</p> <p><b>*être à l'heure</b> à l'ensemble des entraînements</p> <p><b>*signaler</b> rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue pour adaptation du travail</p> <p><b>*adhérer à l'AS du lycée</b> pour pouvoir le représenter lors des compétitions</p> <p><b>*participer</b> aux temps forts de la vie de l'AS</p>	<p><b>*avoir une hygiène de vie</b> permettant de concilier études et entraînements</p> <p><b>*respecter</b> le règlement et les horaires de l'internat</p> <p><b>* connaître</b> les lois concernant les actes de bizutages, distinguer les actes déplacés, et ne pas s'y prêter par conséquent.</p>

**Le non-respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la Section Sportive.**

**Le maintien dans la Section est réétudié après chaque conseil de classe et selon le comportement ET les résultats scolaires et sportifs de l'élève.**

<b>Le Proviseur</b>	<b>Le Responsable de la Section Sportive</b>
<b>Les parents de l'élève</b>	<b>L'élève</b>